



RÉOUVERTURE DU CANADA

Pour mieux protéger les employés et les clients, voici les recommandations recommandées * avant la réouverture:

- Distanciation sociale mise en place d'une séparation de 6' de tous les employés. Lorsque la distance physique ne peut être maintenue, les employeurs peuvent mettre en œuvre l'utilisation de couvre-visages comme contrôle à la source.
- Le personnel de bureau et de terrain doit effectuer régulièrement un auto-dépistage tel que défini par le bureau de santé local.
- Examiner les politiques et procédures de prévention et de contrôle des infections / santé et sécurité au travail avec tous les travailleurs.
- Ajustez les heures d'ouverture, en permettant des horaires flexibles et des heures de début, des pauses et des déjeuners étalés ou des jours étalés où les travailleurs sont sur le lieu de travail.
- Affichez des affiches à TOUTES les entrées pour informer les employés et le public des mesures proactives.
- Délimitez une distance de 6 pieds entre les sièges et les sièges pour assurer une distance physique dans les espaces communs ou partagés tels que: les zones de réception, les salles de réunion, les salles d'attente, les kitchenettes, les ascenseurs, et d'autres espaces de travail.
- Des récipients d'élimination des déchets, non tactiles et doublés, à l'usage des travailleurs et des clients, devraient être prévus dans tout le lieu de travail.
- Nettoyez et désinfectez les bureaux quotidiennement pour vous assurer de réduire la capacité du virus à se propager par contact avec la surface.
- En plus du nettoyage de routine, les surfaces en contact fréquent avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement sales. Une attention particulière doit être accordée aux surfaces couramment touchées sur le lieu de travail, telles que les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs d'éclairage, les poignées de toilettes, les comptoirs, les mains courantes, les surfaces des écrans tactiles et les matériaux, équipements, postes de travail, claviers, etc. désinfection par du personnel de nettoyage professionnel.
- Passez en revue les directives COVID-19 de vos associations industrielles pour déterminer les mesures que les travailleurs doivent prendre pour être correctement préparés sur le lieu de travail.
- PLANIFIER et ÊTRE PRÉPARÉ dans le cas où un employé est positif.

Avoir un approvisionnement de 30 jours des éléments suivants:

- ✓ Désinfectant pour les mains
- ✓ Serviettes en papier
- ✓ Tissus
- ✓ Masques commerciaux ou personnels
- ✓ Nitrile / gants de protection
- ✓ Clorox ou tout désinfectant approuvé par Santé Canada



*http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_essential_workplaces_guidance.pdf

Nous contacter:

1-866-4-WINMAR® (494-6627) or www.winmar.ca

